



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU 14 DECEMBRE 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2015/DEC/189	
<u>Date du conseil municipal</u> 14/12/2015	<b>OBJET :</b>  CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC AQUI'BRIE POUR LA PROTECTION DE LA QUALITE DES CAPTAGES AU CHAMPIGNY
<u>Date de la convocation</u> 07/12/2015	
<u>Date de l'affichage</u> 07/12/2015	

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 7 décembre 2015.

Étaient présents

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Jacob NALOUHOUNA, Charles MURAT, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI,

Étaient absents

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Stéphanie CHARRET
- Virginie SALITRA, représentée par Karine JARRY
- Michel VEUX, représenté par Charles MURAT
- Pierre GUILLOU, représenté par Monique DEVILAINE

Madame Danielle BOUDET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20151214-2015-189-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2015  
Date de réception préfecture : 17/12/2015

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la délibération n°2015/SEPT/128 du 28 septembre 2015 relative au contrat d'animation des captages grenelle de Nangis sur le territoire Ancoeur 2016/2018,

VU la proposition de contrat d'animation des captages grenelle de Nangis sur le territoire Ancoeur 2016/2018,

VU la proposition de convention de subventionnement avec Aquil'Brie pour la protection de la qualité des captages au Champigny,

CONSIDERANT que, dans le cadre du contrat d'animation des captages grenelle de Nangis sur le territoire Ancoeur 2016/2018, une convention doit être conclue entre la commune de Nangis, en charge de ce projet, et l'association Aquil'Brie, pour l'animation du programme d'action qui a été défini avec les acteurs locaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

APPROUVE la convention de subventionnement avec Aquil'Brie pour la protection de la qualité des captages au Champigny.

**ARTICLE 2 :**

CONFIE à l'association Aquil'Brie l'animation du programme d'actions préventives pour la protection de la qualité des captages au Champigny dans le cadre du contrat d'animation des captages Grenelle de Nangis sur le territoire Ancoeur 2016/2018,

**ARTICLE 3 :**

ACCEPTTE le budget global prévisionnel de la subvention sur 3 ans de 390 096 € à financer dans le cadre du présent contrat,

**ARTICLE 4 :**

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjoint délégué à l'eau & l'assainissement à signer la convention de subventionnement avec Aquil'Brie pour la protection de la qualité des captages au Champigny, et tous les documents y afférant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 décembre 2015

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20151214-2015-189-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2015  
Date de réception préfecture : 17/12/2015